



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département d'Ille-et-Vilaine

n°197
juillet 2017

page 2

vos délégués rendent compte

- Comité Technique du 12 juin
- Comité Technique du 23 juin

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- CHSCT du 19 juin
- alertes et enquêtes CHSCT

page 4

ici et ailleurs

- 28 septembre: journée pour le droit à l'avortement
- ne pas perdre sa vie à la gagner
- marche pour la protection de l'enfance



section Sud Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82

mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr

permanence : Rennes-Beauregard

Projet Loi travail 2 : les droits des salarié·e·s... morts sur ordonnances ?

Le gouvernement fait effectivement ce qui était annoncé. Peu importe la faiblesse de son assise électorale. Et peu importe aussi que les mêmes sujets aient causé six mois de mobilisation avec un très large soutien de l'opinion en 2016.

Le projet de loi cadre les thématiques des ordonnances, et fixe le délai des décisions à prendre : 6 mois. S'il annonce procéder à une négociation, elle sera de courte durée. D'emblée sont verrouillés : les facilités du licenciement économique, la limitation du recours au prud'hommes en



durée comme en réparations quand l'entreprise est coupable, la remise en cause du contrat de travail et la mise en place du contrat de projet, une négociation entreprise par entreprise, la limitation des prérogatives syndicales par une fusion des mandats existants ce qui va atteindre en particulier tout ce qui concerne la santé et les conditions de travail, et le recours sur

décision patronale au référendum d'entreprise (c'est à dire l'aggravation de la situation actuelle par la possibilité d'un chantage permanent).

En "échange", pour faire passer la pilule, la possibilité sera ouverte d'obtenir le paiement d'un "chèque syndical" versé par l'employeur et celle de siéger dans les conseils d'administration des grandes entreprises mais sans aucun pouvoir de décision.

Ni les salarié·e·s, ni les jeunes, ni les chômeur·euses n'ont à gagner à de telles propositions. **Aucun syndicat ne peut accepter de brader le CDI et la défense actuelle des salarié·e·s au plus près de leurs préoccupations.**

Le gouvernement Macron répète à l'envie qu'il faut "libérer le travail" en France et "ses énergies". Nous dénonçons cette mascarade : ce ne sont pas les travailleurs et travailleuses qui seront "libéré·e·s", mais bien les capitaux et les profits d'une minorité.

D'ores et déjà, l'Union syndicale Solidaires s'engage dans les initiatives syndicales et celles des mouvements sociaux contre ce projet scandaleux.

En Ille-et-Vilaine, Solidaires, avec la CGT, FO et la FSU, était dans l'action dès le 28 juin à Rennes (cf. photo) et prépare activement les mobilisations interprofessionnelles pour un mouvement général début septembre. ■





vos délégués rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CT du 12 juin

La 1^{ère} partie du CT traitait essentiellement des points prévus au CT du 31 mai et reportés par le Président.

● CDAS de Demain

Ce dossier a suscité des réactions des agent-e-s amenant SUD et la CGT à déposer un préavis de grève et refuser de siéger au CT du 31 mai (voir tracts). Il est composé de 3 parties : schéma départemental de l'action sociale, cadre de référence de l'intervention sociale de proximité et nouveau modèle d'organisation des CDAS. Si des éléments sont très intéressants, d'autres posent question : principe de déclinaison de moyens prenant en compte des évolutions sociétales dans un cadre budgétaire contraint, révision de pratiques professionnelles, fiches de poste non finalisées (accueil, REF, RCDAS)... De nombreux points qui démontrent le manque de réflexion avec les agent-e-s concerné-e-s, quoiqu'en dise l'administration.
Vote : Contre à l'unanimité des organisations syndicales

● Moyens complémentaires dans les CDAS

SUD a souhaité par son vote valoriser cette avancée à mettre à l'acquis de la mobilisation des personnels. C'est un début de réponse à leur revendication portée par l'intersyndicale SUD-CGT, même si les 14 postes créés en lien avec l'activité ne seront pas suffisants pour répondre aux besoins actuels dans les différents métiers des 22 CDAS.

Vote : Pour à l'unanimité

● Outil de répartition des moyens

Cet outil remis au goût du jour et basé sur les données de territoire ne rend pas compte de l'activité et de la charge de travail réelles. Il ne saurait être à lui seul l'arbitre des choix sur l'octroi de moyens. SUD a fait des propositions pour prendre en compte des données complémentaires qui ont retenu l'attention de Mme Hakni-Robin. Le rapport CT n'étant pas amendé, en l'attente SUD a voté Contre.

Vote : 9 Contre (SUD et CGT), 1 Abstention (FO) et 5 NPPV (CFDT)

La 2^{ème} partie du CT traitait des points reportés faute de quorum lors du CT du 31 mai

● Plan d'accompagnement des équipes ASE

Certaines mesures sont la formalisation de choses déjà pratiquées (accueil de nouveaux-elles collègues) ou déjà tentées sans grand succès (recrutement d'assistant-e-s familiales-aux). Nous ne pouvons qu'encourager ces bonnes intentions.

Vote : 14 Pour (SUD, CGT et CFDT), 1 Abstention (FO)

● Projet d'évolution des carrières et des primes

- Axe 1 : Création de postes passerelles. Comme on l'a déjà expliqué, SUD demande une réelle recatégorisation des postes concernés. Si cette mesure peut débloquer la carrière de quelques agents, au vu des quotas et critères de promotion,

cela n'aura qu'un effet limité sur le nombre de reçu-e-s.

Vote : 9 Contre (SUD et CGT), 1 Abstention (FO) et 5 Pour (CFDT)

- Axe 2 : assouplissement de certains avancements de grade. Mesure à usage unique et déjà appliqué pour les CAP de 2016 pour les grades de A+, sans passage en CT !

Vote : 7 NPPV (SUD), 3 Abstention (CGT et FO) et 5 Pour (CFDT)

- Axe 3 : Nouveaux régimes indemnitaires. A noter que, pour l'instant, la collectivité n'applique pas la prime au mérite (CIA). SUD souligne l'octroi d'une enveloppe budgétaire mais en conteste la répartition par filière et par catégorie. SUD est contre les différences qui se mettront en place entre les ancien-ne-s et nouveaux-elles agent-e-s et la baisse à terme du régime indemnitaire de la filière technique.

Vote : 10 Abstention (SUD, CGT et FO) et 5 Pour (CFDT)

A noter sur ce dossier que, si toutes n'ont pas été intégrées, les revendications de l'intersyndicale SUD-CGT-FO ont permis des avancées par rapport au projet initial (cf. tract du 19 mai "Primes : qui en verra la couleur ?")

Comme quoi la négociation menée par l'intersyndicale n'est pas du temps perdu !

CT du 23 juin

Suite au vote unanimement Contre au CT du 12 juin, le dossier CDAS de Demain est représenté. Sans avancées significatives, cela n'a pas permis de changer notre vote.

Sur l'organigramme :

- rattachement hiérarchique des équipes PMI avec celles de l'ASE au REF : il a été confirmé (oralement à SUD et la CGT lors de la rencontre dans le cadre du préavis de grève) que cela ne remettait pas en cause la priorité de la prévention primaire. SUD aurait souhaité que cela figure dans le rapport.

- équipes accueil : une feuille de route a été présentée pour engager ces prochains mois un travail de réflexion avec les agent-e-s sur ce sujet. Cela confirme pour SUD, qu'il est bien prématuré de voter dès maintenant la modification de l'organigramme actuel des CDAS, auquel il manque également les nouvelles fiches de poste.

- positionnement des REF : une rencontre a eu lieu avec Mme Hakni-Robin, dont les organisations syndicales n'ont pas eu de retour permettant de lever nos incertitudes.

Sur les autres points (schéma départemental de l'action sociale de proximité et son cadre de référence), aucune avancée sur notre demande de ne pas faire apparaître la contrainte financière comme préalable à l'ambition des solidarités humaines, ni sur des modifications de pratiques professionnelles pouvant heurter l'éthique du travail social.

Vote : 9 Contre (SUD et CGT), 1 Abstention (FO) et 5 Pour (CFDT) ■



elles et ils se mobilisent

dans les services départementaux

CHSCT du 19 juin

● Restitution d'enquête à la DMG

L'enquête met en évidence un management, une organisation et des conditions de travail jugés globalement satisfaisants par les agent-e-s et adaptés à la mission. Pour SUD, cela lève un certain nombre d'a priori qui ont marqué la demande d'enquête et la mise en cause implicite de certaines personnes au sein de cette direction.

● Groupe de travail "nos collègues, nos métiers"

Ce projet doit réinterroger le fonctionnement et l'organisation du travail des agent-e-s de collègues. SUD fait remarquer, qu'une fois de plus, le personnel n'a pas été convié à la réflexion. Cela pose la question de l'efficacité des réponses apportées sur l'harmonisation de la qualité de service demandée et l'organisation du travail. Pour le calcul des effectifs, SUD salue la prise en compte des restrictions médicales mais regrette l'absence d'autres critères : espaces verts, disposition des bâtiments... Un pool de remplaçant-e-s titulaires, permettant d'être plus réactif en cas d'arrêt, n'est toujours pas d'actualité.

● Bilan d'activité du service ASSAT

L'effectif départemental est de 4495 agents (tous statuts). 2 médecins de prévention, 1 psychologue et 2 infirmières pour 2199 visites médicales et 915 entretiens infirmiers : SUD s'étonnera toujours des ratios réglementaires pour déterminer le nombre de médecins.

Les RPS sont bien présents dans notre collectivité, surtout en CDAS. Le bilan souligne la dégradation de l'état de santé des personnels du LABOCEA. SUD s'en était inquiété, lors de la mise en place du GIP. Pour les AssFam, suite à l'insistance de SUD, les visites et entretiens infirmiers ont débutés. Un bilan est prévu mi-2018.

Le rapport du psychologue du travail démontre également une activité importante (consultations et médiations) liée à un épuisement professionnel des agent-e-s ou des difficultés de management.

La mission hygiène et sécurité présente aussi un bilan conséquent et une activité chargée.

● Commission Bâtiments

Lors de la construction de nouveaux collègues, il est indispensable de prévoir en amont les exigences particulières en lien avec les matières enseignées, les espaces de stockage, plutôt que de devoir modifier des bâtiments neufs. Il est impératif de prendre en considération les avis des agent-e-s.

● Commission d'enquête

Dorénavant, une commission se réunit préalablement au CHSCT pour échanger sur toute demande d'enquête. Suite à deux alertes de SUD (ASE du CDAS de Fougères et mission MNA), la 1^{ère} a eu lieu. SUD s'est étonné du format réunissant directeurs d'agence, responsables vie sociale, chefs de service, ASSAT, DRH : la grosse artillerie ! Il a fallu justifier notre demande alors que tout a été consigné et transmis à chacun. Cette réunion s'apparentait plus à un jury qu'à un partage d'informations. (cf. encadré) ■

alertes et enquêtes CHSCT ASE Fougères et MNA*

La commission d'enquête a été l'occasion pour SUD de réaffirmer l'opportunité de ces enquêtes au regard des éléments circonstanciés de l'alerte, et ce malgré la forte insistance de l'administration pour nous inviter à y renoncer.

C'est avec la même détermination que SUD a maintenu sa position au CHSCT et défendu l'intérêt de ces enquêtes. L'administration a, contre toute attente, demandé à surseoir aux deux demandes d'enquête pour 6 mois. Elle invoque des mesures qu'elle va mettre en place et argue que les enquêtes CHSCT rendraient contre-productive la mise en œuvre des actions !

S'appuyant sur la position de l'administration, Mme Hakni-Robin, présidente du CHSCT, tout en reconnaissant les difficultés des agent-e-s, a mis au vote le report des demandes d'enquête au CHSCT du 2 octobre avec l'engagement de l'activer s'il n'y avait pas, d'ici là, d'amélioration de leurs conditions de travail. Après une suspension de séance, SUD a logiquement voté Contre cette proposition (CFDT : Pour - CGT : Abstention) et après l'avis favorable de l'administration, le vote de l'enquête est donc reporté au 2 octobre.

Compte-tenu des problématiques et des conditions de travail difficiles auxquelles ces agent-e-s font face et des impacts sur leur santé, SUD ne peut se satisfaire de ce moratoire de 6 mois alors que nous présageons que les dispositions prises ne résoudront pas fondamentalement les causes de la souffrance au travail. Ce contournement inédit du vote d'une enquête CHSCT demandée par une organisation syndicale constitue également une grave entrave aux prérogatives des représentant-e-s du CHSCT.

A SUD, nous savons apprécier la gravité des situations, graduer le niveau d'alerte et solliciter, selon les cas, la hiérarchie, la médecine préventive, les conseillers en prévention ou l'instance CHSCT. Il n'y a pas de négociation ou d'arrangement à envisager avec l'organisation syndicale qui est à l'origine de l'enquête. C'est de la légitimité de l'instance et de ses représentant-e-s reconnu-e-s par les personnels dont il est question.

Il n'est pas question de faire culpabiliser les représentant-e-s au CHSCT de leur alerte et demande d'enquête. Nous sommes dans nos prérogatives et entendons bien les faire respecter.

* ASE = aide sociale à l'enfance

MNA = mineur-e-s non accompagné-e-s



28 septembre : journée pour le droit à l'avortement



En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, telle la lutte exemplaire des femmes espagnoles et polonaises en 2015 et 2016, nous exigeons que les droits des femmes (liberté de disposer de son corps, droit à l'avortement et à la santé) soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme des droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

A Rennes, Solidaires 35, le planning familial, Histoire du féminisme, Osez le Féminisme et le collectif féminisme de Rennes 2 appellent à une mobilisation autour de trois temps forts :

- distribution de tracts le 23 septembre et signature d'une pétition pour un envoi à Bruxelles
- conférence débat à 20h le 26 septembre
- rassemblement et manifestation le 28 septembre.

Précisions à venir sur notre site internet

ne pas perdre sa vie à la gagner

En 2009, Thierry Morfoisse est décédé à la déchetterie de Launay-Lantic (22), en descendant de son camion après avoir transporté plusieurs chargements d'algues vertes pourrissantes ramassées sur la plage de Binic. Depuis 8 ans, la famille Morfoisse, aidée par son comité de soutien, se bat pour la reconnaissance de la mort de Thierry en accident du travail.

Le 15 juin, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de St Briec s'est prononcé pour que l'affaire soit jugée au fond et que les entraves procédurales soient levées. Maître François Lafforgue, avocat des victimes des pesticides de Triskalia et de Paul François contre Monsanto, avait fait, lors du procès, la

démonstration que Thierry Morfoisse avait bien été victime d'un accident du travail. L'affaire ne sera pas classée et bien jugée sur le fond en octobre prochain.



Encore une victoire devant le TASS de Saint-Briec contre l'agriculture productiviste en Bretagne, qui pollue et finit par tuer !

marche pour la protection de l'enfance

Une manifestation a réuni plus de 2000 personnes, le 12 juin à Angers. La mobilisation continue pour le retrait des appels à projet dans la protection de l'enfance dans le Maine-et-Loire et l'obtention de financements suffisants dans le secteur public comme dans le secteur privé pour assurer correctement les missions.



L'intersyndicale CFE-CGC, CGT, FO et SUD a appelé à une grève reconductible du 27 juin au 4 juillet de tou-te-s les

salarié-e-s du secteur privé (social, médico-social), du secteur public (ASE, Sanitaire et Départements), et de tous leurs partenaires.

Un collectif de Marcheurs-euses ralliera Paris à pied pour interpeler les pouvoirs publics et les médias nationaux : départ le 27 juin d'Angers et, après 7 étapes, arrivée à Paris le 4 juillet aux Assises de la Protection de l'Enfance.

L'intersyndicale CFE-CGC, CGT, FO et SUD soutient ce projet mais c'est également l'affaire de tous !

<http://www.sudsantesociaux.org/marche-pour-la-protection-de-l.html>



information ou adhésion à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

date :
signature :